



Dépouillement des élections

6 décembre 2018

Déclaration préalable

Madame la Rectrice, Monsieur le Secrétaire Général,

D'abord un mot sur l'actualité la plus brûlante.

Le mouvement des lycéens contre le gouvernement menace de s'amplifier.

Ce matin nous vous avons écrit que nous n'ignorons pas que le Rectorat est en alerte maximum face aux dérives du mouvement actuel de contestation. Plusieurs établissements ont subi des blocages violents, des actes de vandalisme, des intrusions qui déclenchent des confinements ; des lycéens sont blessés comme à Saint-Jean de Braye ; les réseaux sociaux aggravent la mobilisation lycéenne de façon incontrôlable. Le fonctionnement de ces lycées est très fortement perturbé. L'ensemble de leurs personnels est soumis à de grandes tensions, à commencer par les équipes de direction et de vie scolaire ; les professeurs s'interrogent sur leur droit de retrait ; des parents préfèrent garder leurs enfants plutôt que de les laisser s'exposer à de graves dangers.

Notre fédération a publié un communiqué demandant à M. le Ministre de l'Education Nationale de permettre aux chefs d'établissement de décider, par mesure de sécurité, la fermeture immédiate des établissements les plus exposés. Le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* constate que le Rectorat a pris les dispositions nécessaires pour accompagner les chefs d'établissement et les équipes des lycées de l'Académie dans lesquels les personnels et les élèves sont en danger.

Dans un contexte déjà très violent, le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* ne s'associera pas à un appel à la grève et à des manifestations aux côtés des lycéens, quelles que soient leurs raisons de s'opposer à la réforme du Lycée ou à ParcourSup par exemple. Nous regrettions d'ailleurs très vivement qu'il n'y ait pas eu à ce jour de Comité Technique académique sur le bilan de la rentrée ni sur la préparation de la rentrée 2019.

Pour terminer, quelques commentaires sur les opérations électorales en cours de conclusion.

Le 4 décembre, nous avons porté à votre connaissance des anomalies par rapport au Code électoral sur de la propagande diffusée par la FSU pendant le scrutin en direction des enseignants du 2nd degré. Ce sont d'abord des autocollants de la FSU collés sur tous les casiers des professeurs dans plusieurs collèges et lycées. Au Lycée Jehan de Beauce, les autocollants ont été apposés le 30 novembre, soit après l'ouverture du scrutin. Ce sont surtout des envois postaux de la FSU, nominatifs, contenant un tract recto verso, postés le 29 novembre selon le cachet de la Poste, soit le premier jour de l'ouverture du scrutin.

En prenant un peu de recul, nous pouvons considérer ces envois et ces collages intempestifs et envahissants comme une énorme maladresse très contre-productive pour les syndicats de la FSU. Ces formes de propagande électorale affichent une volonté d'occuper tout l'espace. C'est totalitaire et puéril et cela ne peut que détourner les électeurs du vote pour ces listes.

Mais ce comportement abusif mérite d'être blâmé par l'institution car il pouvait aussi détourner nos collègues de voter pour quelque liste que ce soit.

Enfin, nous tenons à remercier les services du Rectorat, M. le Secrétaire Général adjoint Directeur des Ressources Humaines et toute son équipe, qui ont assuré au jour le jour avec une grande efficacité la formation et l'information des membres des bureaux de vote électronique, ce qui était plutôt rassurant après le gros bug du serveur ministériel le premier jour de scrutin.

Reste maintenant à espérer que dans les instances nouvellement élues se mettra en place dans les quatre années à venir un véritable dialogue entre les représentants des personnels et les autorités rectorales afin que le service public de l'Education nationale continue de s'améliorer ainsi que les conditions de travail des personnels.